



Conseil économique et social

Distr. générale
12 février 2008
Français
Original : anglais

Instance permanente sur les questions autochtones

Septième session

New York, 21 avril-2 mai 2008

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

Mise en œuvre des recommandations concernant les six domaines d'activité de l'Instance permanente et les objectifs du Millénaire pour le développement

Renseignements communiqués par les organismes des Nations Unies et par d'autres organisations intergouvernementales

Programme des Nations Unies pour l'environnement**

Résumé

Le présent rapport donne suite aux recommandations que l'Instance permanente sur les questions autochtones a faites au PNUE depuis sa deuxième session. Il porte en outre sur les activités, programmes et projets principaux exécutés par le PNUE avec les peuples et sur les questions autochtones. Le rapport met notamment l'accent sur les peuples autochtones de l'Arctique et les changements climatiques. Ces projets, ainsi que l'engagement et la participation accrues des peuples autochtones en tant que grand groupe aux réunions annuelles de la société civile aux niveaux mondial et régional et aux sessions du Conseil d'administration du PNUE, ont apporté un progrès considérable au cours des dernières années. Le PNUE contribue de façon significative à la dynamisation de l'action de protection de l'environnement en collaboration avec une multitude d'acteurs appartenant aux grands groupes qui partagent cet objectif. S'agissant du renforcement de l'engagement des grands groupes, la stratégie du PNUE s'appuie sur la participation de ceux-ci à la prise de décisions en vue de tirer parti de leurs compétences et de leurs vues au niveau intergouvernemental, mais aussi à l'exécution de son programme de travail. Au cours du cycle 2007-2008 de réunions des organisations de la société civile aux niveaux mondial et régional, trois représentants des peuples autochtones ont été élus parmi tous

* E/C.19/2008/1.

** Rapport présenté tardivement dans le souci d'y faire figurer les informations les plus récentes.



les représentants de la société civile pour représenter soit leur région soit leur grand groupe au neuvième Forum mondial de la société civile, qui se tiendra prochainement, et à la dixième session extraordinaire du Conseil d'administration du PNUE/Forum ministériel mondial pour l'environnement, qui aura lieu en février 2008 à Monaco. Cette représentation renforcée des peuples autochtones remédie à leur sous-représentation en tant que grand groupe et permet d'intégrer leurs préoccupations et celles de leurs communautés en ce qui concerne les défis actuels en matière d'environnement dans le programme de travail mondial du PNUE.

Le PNUE tient en particulier à appeler l'attention de l'Instance permanente sur les travaux qu'il a entrepris pour donner suite à la recommandation qu'elle a formulée en 2006 concernant l'élaboration d'une politique destinée tout particulièrement aux peuples autochtones. Cette importante tâche est en cours. Elle porte également sur la contribution du PNUE à la suite donnée à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Un premier projet a été discuté avec les représentants des peuples autochtones lors de la treizième conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'est tenue à Bali en décembre 2007. Des consultations électroniques sur le projet sont menées en janvier et février 2008. Le PNUE a également lancé en mars 2007 un site Web sur les questions concernant les peuples autochtones^a.

^a <http://www.unep.org/indigenous/>.

I. Suite donnée aux recommandations adressées uniquement au PNUE dans au moins un des domaines devant être examinés par l'Instance

1. Aucune recommandation n'a été adressée au PNUE par la sixième session de l'Instance permanente.

A. Recommandations de la cinquième session de l'Instance permanente¹

Paragraphe 15

2. Le PNUE a commencé en 2006 à élaborer un document sur sa stratégie concernant les peuples autochtones afin de donner suite à la recommandation que lui a adressée l'Instance permanente en 2006. Lors du Conseil d'administration du Programme, qui a eu lieu à Nairobi en février 2007, il a été demandé à 15 représentants de peuples autochtones de préciser leurs priorités, leurs domaines d'intérêt et leurs préoccupations en ce qui concerne l'environnement, l'action du PNUE et les modalités de leur participation. Ces priorités ont été introduites dans la première mouture du document de stratégie. Un reliquat de fonds a permis au PNUE, avec l'assistance de deux organisations, de préparer et d'engager un processus de consultation avec des organisations de peuples autochtones, le Groupe d'appui interorganisations sur les questions autochtones (IASG) et le personnel du Programme. La première mouture a été examinée à la treizième conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'est tenue à Bali, avec la participation d'une cinquantaine de représentants de peuples autochtones. Une consultation électronique est actuellement menée avec environ 250 organisations de peuples autochtones et les membres de l'IASG. Le personnel du PNUE sera pour sa part consulté en février et mars 2008. La version synthétique du projet devrait ensuite être soumise à l'approbation du Directeur exécutif. Compte tenu de l'insuffisance des ressources disponibles, le processus de consultation, sa durée et le nombre de personnes consultées ont été limités. Il est à espérer que le projet avancera à la faveur des réunions consultatives ou des manifestations parallèles qui seront organisées à l'occasion de rencontres se rapportant à la question, notamment celles de l'Instance permanente sur les questions autochtones.

B. Recommandations de la deuxième session de l'Instance permanente²

Paragraphe 50

3. À sa deuxième session, l'Instance permanente a recommandé au Programme des Nations Unies pour l'environnement de lui faire rapport sur la possibilité de mettre en place des mécanismes permettant aux peuples autochtones de participer au

¹ Documents officiels du Conseil économique et social, 2006, Supplément n° 23 (E/2006/43).

² Documents officiels du Conseil économique et social, 2003, Supplément n° 23 (E/2003/43).

processus d'évaluation et au programme mondial de surveillance des polluants organiques persistants prévu par la Convention de Stockholm.

4. À la neuvième session extraordinaire du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement/Forum ministériel mondial pour l'environnement, qui s'est tenue à Doubaï en février 2006, la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques a adopté l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques³. Cette initiative mondiale tend à rendre les substances chimiques plus sûres pour les personnes et la planète et s'intéresse à l'évaluation des risques posés par ces substances, ainsi qu'à l'harmonisation de leur étiquetage afin de rechercher une solution à la question des produits chimiques périmés et stockés. Plus de 100 ministres de l'environnement et de la santé sont convenus de tenir l'engagement pris à l'occasion du Sommet mondial pour le développement durable de 2002.

5. Parmi les institutions ou réseaux actifs en matière d'élimination des polluants, on citera le Réseau international pour l'élimination des polluants organiques persistants (IPEN), qui s'emploie à éliminer, à l'échelle mondiale, les polluants organiques persistants de façon à la fois accélérée et socialement équitable⁴.

6. Le PNUE dispose d'un programme spécial relatif au mercure, qui est conduit par le Service substances chimiques de sa Division technologie, industrie et économie. Par sa décision 21/5, le Conseil d'administration a invité le Programme à conduire une évaluation mondiale du mercure et de ses composés et à présenter celle-ci à sa session de février 2003. Le rapport sur l'évaluation mondiale du mercure a été publié en décembre 2002. À sa vingt-quatrième session ordinaire, tenue en février 2007, le Conseil d'administration a admis que les efforts entrepris pour atténuer les risques posés par le mercure n'étaient pas suffisants pour relever les défis posés par le mercure à l'échelon planétaire et a conclu qu'il importait à cet égard de prendre de nouvelles mesures à long terme au niveau international. Par sa décision 24/3, il a appelé à l'examen et à l'évaluation des options pour des mesures volontaires renforcées et des instruments juridiques internationaux nouveaux ou existants en vue de réaliser des progrès pour remédier à ce problème. Les deux principaux domaines d'intervention précisés dans la décision portent sur le renforcement des partenariats établis dans le cadre du programme relatif au mercure et la création d'un groupe de travail spécial à composition non limitée composé de représentants des gouvernements, des organisations régionales d'intégration économique et des parties prenantes chargé d'examiner et d'évaluer les options pour des mesures volontaires renforcées et des instruments juridiques internationaux nouveaux ou existants. Le groupe de travail s'est réuni en novembre 2007. Il présentera un rapport d'activité avant la vingt-cinquième session du Conseil d'administration (voir <http://www.chem.unep.ch/mercury/default.htm>).

Paragraphe 56

7. Le concept d'étude mondiale approfondie qui avait été initialement prévu avec une large participation des acteurs concernés et des peuples autochtones a dû être abandonné car les ressources attendues n'ont pas été mobilisées à temps. En application de la décision GC 22/16 du Conseil d'administration, le PNUE et

³ <http://www.chem.unep.ch/saicm/>.

⁴ Pour obtenir davantage de renseignements sur l'IPEN et d'autres réseaux chargés de l'élimination des polluants, consulter le site : <http://ipen.ecn.cz/index.php?z=&l=en&k=home>.

l'UNESCO, ainsi que le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, ont tenu plusieurs réunions consultatives concernant la conduite à suivre en ce qui concerne l'étude sur l'environnement et la diversité culturelle. Le rapport final a tenu compte des études précédentes sur la question, de celles menées par le PNUE, mais aussi des conclusions des réunions consultatives avec l'UNESCO et le secrétariat de la Convention, et a formulé des propositions sur des orientations nouvelles qui pourraient être adoptées par le PNUE dans le domaine de l'environnement et de la diversité culturelle. À sa vingt-troisième session, en 2005, le Conseil d'administration ne s'est pas prononcé sur cette question. Le rapport sur l'environnement et la diversité culturelle peut être consulté en anglais sur le site Web du PNUE⁵.

Paragraphe 71

8. La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants est entrée en vigueur le 17 mai 2004. Elle porte sur 12 pesticides et substances chimiques industriels dangereux. La Convention a fait ses débuts sur la scène internationale à Punta del Este (Uruguay) du 2 au 6 mai 2005 à l'occasion de la réunion de 800 responsables gouvernementaux et observateurs qui se sont engagés à débarrasser le monde de certaines substances chimiques parmi les plus dangereuses. Si les polluants organiques persistants présentent des risques qui varient selon la nature de chacun d'eux, ils ont tous en commun quatre caractéristiques : ils sont très toxiques; ils sont stables et persistants car ils peuvent rester sous la même forme pendant des années ou des dizaines d'années avant de commencer à se dégrader et devenir moins dangereux; ils s'évaporent et franchissent de grandes distances dans l'atmosphère et dans l'eau; ils s'accumulent dans les tissus adipeux de l'homme et dans la nature. C'est la contamination de mammifères marins et, par conséquent, la présence de polluants organiques persistants dans la chaîne alimentaire humaine des peuples autochtones de l'Arctique qui a donné les premiers signaux d'alarme, avertissant ainsi le monde des dangers de ces substances chimiques dangereuses qui vivent longtemps et qui se décomposent très difficilement⁶.

II. Suite donnée aux recommandations adressées à deux ou plusieurs organismes ou au système des Nations Unies au titre d'un ou de plusieurs domaines relevant du mandat ou du programme de travail de l'Instance

A. Recommandations de la troisième session de l'Instance permanente⁷

Paragraphe 5 et 75

9. Dans son programme de travail pour 2004-2005, le PNUE s'est engagé à faire de l'intégration des femmes une priorité intersectorielle de tous ses programmes.

⁵ UNEP/GC.23/INF/23; disponible à l'adresse : www.unep.org/GC/GC23/documents/GC23-INF23.pdf.

⁶ Pour obtenir davantage d'informations, consulter le site : <http://www.pops.int/>.

⁷ *Documents officiels du Conseil économique et social, 2004, Supplément n° 23 (E/2004/43)*.

Dans le domaine de la gouvernance internationale en matière d'environnement, le Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités invite le PNUE à intégrer des stratégies prenant en compte la parité hommes-femmes, ainsi que l'éducation et la formation des femmes, dans la formulation des politiques pertinentes et de promouvoir la participation des femmes à la prise de décisions environnementales. En 2004, comme suite à l'Assemblée mondiale des femmes sur l'environnement, le Conseil d'administration a souligné dans sa décision 23/11 sur la parité entre les sexes dans le domaine de l'environnement qu'il fallait renforcer la capacité interne du PNUE à cet égard⁸.

10. La décision GC 23/11 ne s'adresse pas explicitement aux femmes autochtones, mais elle les concerne à maints égards, notamment du point de vue de l'importance d'inclure l'égalité entre les hommes et les femmes, et en particulier le rôle des femmes en tant que gestionnaires des ressources naturelles, dans les stratégies nationales de développement durable et de réduction de la pauvreté, mais aussi d'élaborer, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires, un programme de tutorat qui encouragerait les jeunes femmes à jouer un rôle actif dans la formulation des politiques et la prise des décisions environnementales.

11. Un plan global d'exécution a été élaboré en avril 2005 afin de définir le rôle que jouera le PNUE pour encourager et faciliter l'action, aussi bien sur le plan interne qu'avec les partenaires nationaux, régionaux et internationaux, afin de surmonter les obstacles et tirer le meilleur parti des possibilités de promotion de l'égalité et de l'équité entre les sexes dans le secteur de l'environnement. Le plan définit un cadre d'intégration de l'égalité des sexes dans l'ensemble des divisions, services, groupes et activités du PNUE pendant la période 2006-2010. Il établit des stratégies assorties d'objectifs réalisables et propose des instruments concourant à la prise en compte de l'égalité des sexes dans les domaines d'intervention technique du PNUE. Les activités de fond du PNUE au titre du plan portent sur quatre domaines : la politique, l'organisation, l'exécution et les clients. Dans l'exposé introductif du plan d'action figurent les aspects ci-après touchant aux peuples autochtones :

« L'égalité et l'équité entre les sexes sont des conditions préalables à l'élimination de la pauvreté et au développement durable. Les modes de subsistance des peuples autochtones et des communautés vivant dans la pauvreté sont souvent étroitement liés à l'environnement. Dans ces communautés, les femmes jouent un rôle moteur en ce qui concerne les devoirs envers la famille et la communauté, la transmission de leur capital intellectuel et social et la protection et la gestion des ressources naturelles. Dans nombre de sociétés, les femmes autant que les hommes sont des agents du changement, mais leur contribution n'est pas reconnue au même titre que celle des hommes. L'égalité des sexes a des effets cumulatifs sur l'amélioration de la gestion et de la protection de l'environnement et sur l'atténuation de la pauvreté dans la communauté. »⁹

12. Une Conseillère principale pour l'égalité des sexes a été nommée auprès du PNUE en 2007 afin d'organiser et d'exécuter le plan d'action pour l'égalité des sexes. Le plan d'action a été lancé à la fin de 2006 avec l'organisation de plusieurs ateliers à l'intention du personnel et des responsables de la Division et des bureaux

⁸ Voir <http://www.unep.org/gc/gc23/documents/GC23-Proceedings.doc>.

⁹ Le texte intégral du plan d'action peut être consulté en anglais sur le lien : http://www.unep.org/civil_society/PDF_docs/Unep-Gender-Action-Plan-5Feb07.pdf.

régionaux. En décembre 2007, une solide équipe de l'égalité des sexes composée de 40 représentants des divisions et des bureaux régionaux a été créée. Les membres de l'équipe sont des fonctionnaires qui ont été désignés par leurs responsables pour œuvrer, de concert avec la Conseillère principale pour l'égalité des sexes, à intégrer l'égalité des sexes dans les activités du PNUE et à suivre l'exécution du Plan d'action¹⁰.

B. Recommandations de la deuxième session de l'Instance permanente¹¹

Paragraphe 79

13. Le PNUE s'emploie actuellement à réviser les travaux sur la santé environnementale des enfants, qui avaient été entrepris en collaboration avec l'UNICEF et l'OMS. La mise à jour de la publication de 2002 intitulée *Children in the New Millennium: Environmental Impact on Health* (Les enfants du nouveau millénaire : impact environnemental sur la santé) est en cours, l'objectif étant de tenir compte dans plusieurs chapitres de la publication de la santé des enfants des communautés autochtones. La publication est consacrée à diverses menaces environnementales qui pèsent sur la santé des enfants. Elle fait ressortir les études et les exemples les plus récents dans un style abordable contenant des messages pratiques destinés aux pays et aux communautés. Elle prend pour modèle les publications très appréciées de l'UNICEF intitulées « Savoir pour sauver ». L'objectif de la publication est de traduire les connaissances acquises en action et en renforcement des capacités au niveau national en tirant parti des forces normatives et opérationnelles combinées que procure le partenariat entre le PNUE, l'UNICEF et l'OMS.

III. Informations concernant l'importance particulière accordée par l'Instance permanente aux enfants et aux jeunes autochtones¹²

14. Le PNUE a élargi son réseau d'organisations d'enfants et de jeunes, donné un rythme et un appui technique plus soutenu aux activités qu'il mène en faveur des jeunes et signé plusieurs accords de partenariat avec des organisations de jeunes. Il a également renforcé la fréquence et la régularité de ses conférences et publications concernant les enfants et les jeunes. Les conférences Tunza (terme kiswahili signifiant « traiter avec soin ou affection ») pour les jeunes se tiennent chaque année. Le magazine *Tunza* est publié trimestriellement. La série *Tunza* de contes pour enfants sur l'environnement est publiée régulièrement. Des réseaux ont été établis aux niveaux régional et sous-régional et les bureaux régionaux du PNUE exécutent des programmes en faveur des jeunes. Le programme Tunza comporte quatre domaines d'intervention principaux : l'échange d'informations; la

¹⁰ Pour obtenir davantage d'informations et de détails, consulter le lien : http://www.unep.org/gender_env/.

¹¹ *Documents officiels du Conseil économique et social, 2003, Supplément n° 23 (E/2003/43)*.

¹² Voir également le passage précédent sur la publication révisée : *Children in the New Millennium: Environmental Impact on Health*.

sensibilisation; les jeunes dans le processus de décision et le renforcement des capacités¹³.

15. La Conférence internationale de la jeunesse pour Tunza qui s'est tenue à Leverkusen (Allemagne) en août 2007 avec la participation de quatre représentants de jeunes autochtones, 2 Canadiens et 2 Équatoriens. Ces quatre jeunes ont ainsi eu l'occasion d'échanger des données d'expérience sur les activités qu'ils mènent dans le domaine de l'environnement avec 120 autres jeunes d'autres pays. Ils ont également adhéré à un réseau mondial de jeunes consacré à l'environnement, ce qui leur permet de continuer à échanger des informations après la tenue de la Conférence.

16. Des enfants autochtones ont demandé à participer à la Conférence internationale des enfants de 2008. Le PNUE veillera à la représentation des enfants autochtones à cette conférence, qui aura lieu en Norvège en juin 2008. Placée sous le thème « A climate for change », elle permettra de donner aux enfants une meilleure représentation des questions environnementales en échangeant leurs expériences et en exprimant collectivement leurs préoccupations concernant l'environnement. Les thèmes qui seront débattus à cette occasion sont l'énergie, la biodiversité, l'eau, la production et la consommation. Un millier d'enfants et leurs accompagnateurs représentant 104 pays participeront à cette conférence.

17. Avant la fin de 2008, le Bureau régional du PNUE pour l'Asie et le Pacifique accueillera cinq réunions sous-régionales, tandis que le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes en organisera quatre. Des représentants de jeunes autochtones seront conviés à participer à ces réunions et à échanger leurs expériences et préoccupations. Ils auront ainsi l'occasion de confronter et d'enrichir leurs connaissances concernant les questions liées à l'environnement.

18. Le magazine *Tunza* sur les forêts a publié à la fin de 2007 des articles sur les peuples autochtones et les forêts. Le magazine *Tunza* de 2006 sur les modes de vie des peuples autochtones continue d'être diffusé aux organisations de jeunes dans le monde entier. Dix mille exemplaires de chaque série sont diffusés aux organisations de jeunes. La version électronique du magazine est également accessible sur le site Web Tunza du PNUE, qui enregistre 180 000 visites chaque mois.

19. En 2007, le PNUE a publié un livre pour enfants intitulé *Tore and the Town on Thin Ice*, qui est consacré aux peuples autochtones de l'Arctique et au changement climatique et dans lequel des recommandations sont faites pour atténuer les effets du changement climatique.

20. Un nouveau livre pour enfants intitulé *Togu and the Trees of Life*, qui sera publié en 2008, dépeint également une communauté locale et rend compte de ses craintes de voir la forêt dont elle dépend s'appauvrir. L'ouvrage donne aussi des recommandations sur les modalités de conservation des forêts.

¹³ Voir l'intégralité du programme en anglais à l'adresse : <http://www.unep.org/Tunza/>.

IV. Obstacles à l'application des recommandations de l'Instance permanente

21. L'obstacle principal que rencontre le PNUE dans l'exécution des politiques, programmes et projets se rapportant aux peuples autochtones est l'insuffisance des ressources humaines et financières.

V. Facteurs facilitant l'application des recommandations de l'Instance permanente

22. L'adoption de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones devrait probablement faciliter l'application des recommandations de l'Instance.

VI. Politiques concernant les peuples autochtones

23. Comme il a déjà été indiqué au paragraphe 2 ci-dessus, le Programme a engagé cette action, un projet ayant été transmis aux peuples autochtones, au Groupe d'appui interorganisations sur les questions autochtones (IASG) et au personnel du PNUE pour observations.

VII. Autres informations importantes relatives aux programmes récents, aux allocations budgétaires ou aux projets et activités se rapportant aux questions relatives aux peuples autochtones

24. Le projet intitulé « Participation des peuples autochtones à la cartographie des ressources forestières traditionnelles aux fins de la création de moyens de subsistance durable et de la survie des grands singes » est mené en collaboration entre des programmes du PNUE, à savoir le Projet pour la survie des grands singes et le Service des grands groupes et des parties prenantes, et exécuté au Cameroun par le Fonds mondial pour la nature et FPP (Forest Peoples Program/Royaume-Uni). Le projet tend à associer les peuples Baka du Cameroun à la gestion de zones protégées abritant de grands singes. Il aide ces communautés à mieux utiliser les ressources forestières en les faisant participer aux techniques de cartographie des ressources forestières et à établir une concertation avec des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux de protection de la nature afin d'élaborer des plans conjoints de protection des modes d'exploitation des forêts communautaires et des espèces de grands singes. On devrait connaître les résultats du projet en juillet 2008.

25. L'initiative « Prise en compte de l'environnement et du développement durable dans les programmes universitaires en Afrique » est le programme phare exécuté par le PNUE dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable. Ce programme vise à intégrer les préoccupations liées à l'environnement et au développement durable dans les programmes, la recherche, l'engagement communautaire et la gestion au sein des universités en Afrique. En

outré, il sert de cadre de concertation entre les universités, la société civile, les communautés et le secteur privé en matière de développement durable. Il a également l'ambition d'être un espace favorisant la collaboration entre les divers acteurs précités¹⁴.

26. Les changements climatiques sont porteurs de nouveaux défis en matière d'éducation et de formation partout dans le monde. Pour le PNUE, il faut que l'éducation environnementale permette de mieux comprendre et d'appliquer le savoir et les stratégies traditionnelles d'adaptation des peuples autochtones dans le contexte du changement climatique.

27. Le Gouvernement nigérian a officiellement demandé au PNUE de mener une évaluation d'ensemble de l'environnement dans la région d'Ogoni et de lui faire des recommandations sur les mesures à prendre au vu des conclusions de l'étude. Cette demande a été faite dans le cadre de l'initiative de paix et de réconciliation engagée par le Gouvernement dans la région, mais aussi du Programme-cadre en faveur d'un meilleur développement humain dans le delta du Niger, qui est conduit par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

28. Le PNUE négocie avec un grand nombre d'acteurs sur ce grand projet depuis plus d'un an. Le projet concerne plusieurs acteurs, notamment le Gouvernement nigérian, à la fois au niveau fédéral et des États, la National Oil Spill Detection and Response Agency (Agence nationale de détection et de réaction face aux déversements d'hydrocarbures) et les résidents et représentants locaux qui ont pris part à plusieurs réunions-débats en 2007. Des réunions bilatérales ont également eu lieu avec les représentants de certains groupes d'intérêts. En outre, des entretiens ont été organisés à Port Harcourt pour recruter du personnel local affecté à ce projet, notamment des officiers de liaison avec les communautés, qui agiront en collaboration étroite avec les résidents de chacune des quatre zones de gouvernement local concernées, de sorte que ceux-ci puissent être associés au projet.

29. L'évaluation d'ensemble de l'environnement sera conduite par le service du PNUE chargé de l'évaluation à la suite des conflits et des stratégies de gestion des catastrophes, qui, depuis sa création en 1999, a mené des évaluations de l'environnement à la fois scientifiquement rigoureuses et politiquement neutres dans plus de 25 pays touchés par des crises. Comme à chaque fois, l'étude des sites touchés par les déversements d'hydrocarbures dans l'Ogoniland sera scientifiquement indépendante, ouverte et soumise à la vérification de la communauté scientifique internationale.

30. Le projet sera exécuté de telle manière que la communauté en bénéficie le plus largement possible. Des mesures ont d'ailleurs déjà été prises pour que les communautés locales soient bien sensibilisées, consultées, associées et informées des progrès accomplis à chaque étape.

31. Dans le cadre du projet, le PNUE engagera des officiers de liaison avec les communautés qu'il choisira au sein des communautés locales dans les quatre zones de gouvernement local. En leur qualité de représentants du PNUE, les officiers de liaison suivront les manifestations organisées sur le plan local et veilleront à ce que les objectifs et les plans de la mission d'évaluation soient communiqués à la

¹⁴ Pour des renseignements complémentaires, consulter le lien : www.unep.org/training.

communauté dans son ensemble, ainsi qu'aux organismes gouvernementaux locaux et assureront la direction des réunions consultatives avec leurs communautés. Ils feront également office d'intermédiaires entre les communautés et les équipes techniques du PNUE et mettront en place un système de concertation pour obtenir des informations en retour et s'assurer que toutes les préoccupations et priorités de la communauté soient prises en compte dans le projet.

32. Le PNUE, soucieux de faire connaître à la communauté locale tous les objectifs et plans concernant le projet, tiendra des réunions de consultation avec la population de l'Ogoniland. Ces consultations seront menées par le biais des officiers de liaison. Le PNUE encourage activement tous les membres de la communauté à y participer, de façon à tenir compte des besoins particuliers de certains groupes tels que les femmes, les jeunes, les universitaires, les chefs religieux et les chefs traditionnels.

33. Des campagnes de sensibilisation seront menées au niveau local. Le PNUE veillera à publier régulièrement des communiqués de presse à l'intention de la presse locale, nationale et internationale pour informer les médias des faits les plus récents concernant le projet. Pour toucher le public le plus large, des entretiens seront également diffusés sur les chaînes locales de radio et de télévision. Des affiches et des brochures sur le projet et les progrès réalisés dans son exécution seront distribuées dans les communautés locales. On communiquera en anglais, en pidgin et dans les langues de la région. Enfin, le PNUE s'appuiera dans sa stratégie de communication sur des méthodes moins conventionnelles (orateurs et crieurs publics et théâtre de rue).

34. Le PNUE, en partenariat avec le PNUD, a pour ambition d'aider les communautés ogoni en renforçant les capacités locales par des programmes de formation. Il s'agira de renforcer les connaissances des communautés et de leur donner les moyens d'améliorer leurs capacités institutionnelles et individuelles pour garantir que le développement ait le minimum de conséquences néfastes sur l'environnement. Les programmes de renforcement des capacités porteront sur les questions ci-après :

a) Transmettre des pratiques environnementales rationnelles dans toutes les actions entreprises (comme la construction, par exemple);

b) Apporter un appui technique à la mise en œuvre des politiques environnementales à l'échelle de la région et éventuellement aux niveaux national et mondial;

c) Encourager le public à participer à l'action de sensibilisation et de gestion en l'informant davantage sur les questions relatives à l'environnement.

35. Le projet devait initialement être lancé au milieu de 2007 et être achevé avant la fin de 2008, mais la dégradation de la situation en matière de sécurité a contrarié les prévisions. Le PNUE lancera le projet dès que les conditions le permettront¹⁵.

36. En ce qui concerne le projet du PNUE sur les barrages et le développement, on s'est en permanence attaché à considérer les peuples autochtones comme un des groupes participants les plus touchés par la construction et le fonctionnement du

¹⁵ Pour plus de renseignements sur le projet du PNUE dans l'Ogoniland, consulter l'adresse : <http://postconflict.unep.ch/ogoniland/>.

barrage. L'objectif de ce projet est d'améliorer la prise de décisions, la planification et la gestion des barrages et des solutions de remplacement. Dans ce cadre, les efforts ont porté sur le renforcement des cadres d'intervention, juridique et réglementaire pour que les questions environnementales et sociales soient dûment prises en compte aux fins du développement durable. Le projet a été conduit avec la participation de toutes les parties concernées, les groupes autochtones étant représentés au sein du Comité directeur du projet. Les représentants des peuples autochtones ont participé de façon très utile au dialogue mondial qui a été établi dans le cadre de réunions-débats, d'ateliers spécialisés et de manifestations parallèles, tant à l'occasion de réunions internationales que de réunions de dialogue national dans une vingtaine de pays.

37. Un des principaux résultats du projet a été l'établissement du répertoire des bonnes pratiques pour améliorer la prise de décisions concernant les barrages et les solutions de remplacement. Il porte sur un ensemble de questions importantes relatives aux aspects environnementaux et sociaux liés aux barrages et aux solutions de remplacement. La participation des diverses parties prenantes, y compris les peuples autochtones, est instituée comme question intersectorielle dans cette publication, en plus d'être traitée dans un chapitre distinct¹⁶. Le projet a été achevé en avril 2007, mais le PNUE a tiré parti de ses résultats pour approfondir la réflexion sur cette question et élaborer un projet de programme destiné à intégrer la viabilité écologique dans la planification et la gestion de la construction d'infrastructures.

38. L'approche programmatique porte sur le recueil et la diffusion, aux niveaux mondial, régional et national, des bonnes pratiques dans quatre groupes thématiques principaux afin de renforcer les cadres normatif et de planification, d'assurer le transfert de technologies et de former les décideurs, directeurs et acteurs concernés. Les groupes thématiques portent sur l'évaluation des options; la participation des acteurs concernés; l'évaluation et la gestion de l'environnement; et l'observation des règles établies. La participation des acteurs concernés, en plus de constituer en elle-même un groupe thématique, est un élément des autres groupes thématiques. Elle fait intervenir les peuples autochtones en tant que groupe le plus important à payer le prix d'une mauvaise planification et gestion des infrastructures.

39. Depuis 2004, toutes les publications concernant le programme du PNUE consacré au tourisme, qui ont abordé la question du renforcement des capacités au niveau local, ont accordé la priorité à la participation des communautés locales et des peuples autochtones à l'action de développement d'un tourisme durable. C'est ainsi que la publication *Tourism and Deserts: A Practical Guide to Managing the Social and Environmental Impacts*¹⁷ a servi, notamment à certains organismes des Nations Unies et à des organisations non gouvernementales, de référence pour la formation des communautés locales (tournois, tribus subsahariennes). La publication *Tourism and Mountains* a également servi à la formation de communautés locales au Népal¹⁸. Ces guides comportent un chapitre consacré à la participation des communautés locales.

40. Le projet Réseau des peuples autochtones pour le changement, lancé en 2005 par le PNUE et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), est une initiative des

¹⁶ Voir également : www.unep.org/dams.

¹⁷ <http://www.unep.fr/pc/tourism/library/Desert%20Guide.htm>.

¹⁸ <http://www.unep.fr/pc/tourism/library/TourismandMountains.htm>.

peuples autochtones menée au niveau mondial pour promouvoir la conservation et l'exploitation durable de la biodiversité par le renforcement des capacités et des connaissances de ces peuples aux fins de la participation aux processus de la Convention sur la diversité biologique et d'autres instruments internationaux pertinents. Le projet porte sur la réalisation des quatre objectifs principaux ci-après :

a) Sensibilisation et renforcement des capacités des peuples autochtones, notamment les femmes, en ce qui concerne l'importance des processus de la Convention et du FEM;

b) Contribution et participation accrues des peuples autochtones, notamment des femmes, aux processus de la Convention et du FEM aux niveaux national, régional et international;

c) Renforcement de la coordination régionale et internationale des échanges entre les peuples autochtones et les processus de la Convention et du FEM;

d) Établissement de partenariats stratégiques et renforcement de ceux qui existent déjà pour élargir la participation et le rôle des peuples autochtones dans la conservation et la gestion durable des ressources de la biodiversité.

41. Pour atteindre ces quatre objectifs principaux, le projet prévoit de mener un ensemble intégré d'activités concernant le renforcement des capacités et la diffusion de l'information aux niveaux national et régional, la diffusion de l'information entre les régions, l'établissement de partenariats avec les organisations concernées à chaque niveau et la facilitation de la participation aux processus internationaux.

42. En 2006, le PNUE a mené une campagne d'information et de partenariat destiné aux peuples autochtones en tant que grand groupe dans le but d'apporter un appui technique aux activités touchant à la protection de l'environnement et de remédier à leur sous-représentation dans le cycle du Forum mondial de la société civile. À la faveur de l'appui accordé par le PNUE, des représentants de peuples autochtones ont participé à quatre réunions consultatives régionales, au huitième Forum mondial de la société civile et à la vingt-quatrième session du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial pour l'environnement, ce qui témoigne du rôle accru de ces peuples et de leurs communautés dans l'élaboration des politiques¹⁹. À ce jour, huit organisations de peuples autochtones sont accréditées au PNUE et il est à espérer qu'elles seront plus nombreuses à envisager de l'être dans le futur²⁰.

43. Le PNUE a publié plusieurs éditions du rapport *Perspectives mondiales en matière d'environnement*, dans lesquels sont examinées les interactions entre environnement et société depuis 1997. Ce rapport est destiné à suivre en permanence l'état de l'environnement dans le monde. Le PNUE a dans ce cadre coordonné un ensemble d'études scientifiques qui ont donné lieu à des consultations et une participation approfondies, couronnées par la publication des rapports en 1997, 1999 et 2002. La quatrième étude : *Perspectives mondiales en matière d'environnement : l'environnement pour le développement*, la plus complète à ce jour, a été publiée en octobre 2007. Elle visait à établir une synergie entre la science et la politique tout en conservant sa crédibilité scientifique et en répondant aux

¹⁹ <http://www.unep.org/indigenous/>.

²⁰ Pour plus de renseignements sur les modalités d'accréditation, voir le site : http://www.unep.org/civil_society/About/accreditation.asp.

besoins et objectifs de la politique. Plusieurs chapitres de l'étude font référence aux peuples autochtones et à leurs communautés, notamment en ce qui concerne les effets des substances chimiques sur les peuples de l'Arctique, les interactions entre biodiversité et culture, notamment la répartition mondiale des divers niveaux de biodiversité en relation avec les diverses appartenances linguistiques, la représentation de l'ampleur de la diversité bioculturelle, les savoirs traditionnels, les régions polaires et les changements climatiques, mais aussi les stratégies d'adaptation²¹.

44. Le programme « Many Strong Voices » (MSV) est mené en collaboration entre les États de l'Arctique et les petits États insulaires en développement pour assurer le bien-être de ces régions face aux changements climatiques. Il s'agit de protéger les cultures, les économies et l'environnement des communautés de l'Arctique et des petits États insulaires en développement des Caraïbes, du Pacifique et d'autres régions, deux groupes de pays qui figurent parmi les pays les plus touchés par les changements climatiques²².

45. En 2007, on a poursuivi la mise en place du programme MSV et des partenaires d'appui, notamment les peuples autochtones de l'Arctique et des petits États insulaires en développement. Dans ce cadre, un atelier a été organisé avec succès à Belize en mai 2007. L'atelier, qui a eu lieu au siège du Centre de la Communauté des Caraïbes sur les changements climatiques à Belmopan (Belize), a été coordonné par la Base de données sur les ressources mondiales (GRID)/PNUE-Arendal en Norvège et le Centre international pour la recherche sur le climat et l'environnement d'Oslo. Les participants représentaient des communautés et des organisations de l'Arctique et des petits États insulaires en développement de 16 pays et régions dont l'Alaska, les Caraïbes, la Norvège, Fidji, l'Arctique canadien, la Micronésie, le Groenland et la Polynésie française. L'atelier a été financé par le Gouvernement norvégien et la National Science Foundation des États-Unis.

46. Les participants ont fait ressortir la similitude des effets des changements climatiques, notamment les déplacements de communautés loin du littoral du fait de l'élévation du niveau de la mer et de la fréquence des tempêtes, ainsi que les conséquences humaines et économiques des changements affectant les ressources marines dont dépendent les communautés de l'Arctique et des petits États insulaires en développement. Au nombre des problèmes communs à ces pays et ces régions, on notera notamment ce qui suit :

- a) Les effets des changements climatiques sont aujourd'hui vus, ressentis et traités dans les États de l'Arctique et dans les petits États insulaires en développement;
- b) Dans les deux régions, il faut d'urgence prendre des mesures concernant l'adaptation à ces effets et leur atténuation;
- c) Les populations habitant les régions touchées doivent faire entendre leur voix dans les débats sur l'adaptation et l'atténuation, qui sont menés aux niveaux local, régional et international;

²¹ Voir le site : <http://www.unep.org/geo/geo4/media/>.

²² <http://www.manystrongvoices.org/>.

d) Il est essentiel que les États de l'Arctique et les petits États insulaires en développement s'allient pour protéger les intérêts des deux régions et agir de concert pour résoudre les problèmes communs dus aux changements climatiques.

47. L'atelier a suscité l'attention des médias internationaux et régionaux qui ont largement rendu compte de leurs préoccupations.

48. Le programme MSV a appuyé l'action menée par divers partenaires venant des États de l'Arctique et des petits États insulaires en développement lors de la treizième Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Il a ainsi donné l'occasion à plusieurs participants de prendre la parole, organisé quotidiennement des réunions d'information, veillé à ce que les messages du programme soient présentés à l'occasion de plusieurs exposés tenus en marge de la Conférence, participé à des actions conjointes de sensibilisation, distribué des documents écrits et établi des réseaux et des contacts avec des bailleurs de fonds potentiels. Une des actions les plus importantes a été de faciliter la rédaction d'une déclaration des peuples autochtones.

49. La Conférence de Bali a montré que les habitants de l'Arctique et des petits États insulaires en développement souhaitent ardemment unir leurs forces, s'entraider et coordonner l'action menée dans le contexte de la Conférence des parties à la Convention-cadre. GRID-Arendal continue d'agir avec ses partenaires, notamment pour élaborer un plan quinquennal touchant au programme²³.

50. Le dispositif intégré de gestion de l'écosystème en vue de conserver la biodiversité et de minimiser le morcellement de l'habitat dans trois régions modèles choisies de l'Arctique russe est un projet parrainé par le FEM et initié par le Groupe de travail sur la conservation de la flore et de la faune arctiques du Conseil de l'Arctique et la Fédération de Russie. Ce dispositif de gestion s'appuie sur une stratégie intégrée de gestion de l'écosystème en vue de conserver la biodiversité et de minimiser le morcellement de l'habitat dans trois régions modèles choisies de l'Arctique russe.

51. Les régions modèles choisies dans le cadre de ce projet sont l'île de Kolguev dans l'Okrug autonome de Nenets, le bassin inférieur du fleuve Kolyma à Yakutia dans la république des Sakha et le district de Beringovski dans l'Okrug autonome de Chukotka. Le projet vise à contribuer à assurer l'intégrité de certains des derniers sites encore vierges dans le monde et à renforcer les moyens de subsistance des peuples autochtones dans cette région.

52. Le projet, lancé en 2003, sera achevé en 2009. L'Association russe des peuples autochtones du Nord est représentée au sein du comité directeur du projet²⁴.

53. Le projet de cogestion de l'environnement par les peuples autochtones du Nord russe est un projet expérimental pluriannuel mené dans le cadre du projet parrainé par le PNUE et le FEM intitulé « Fédération de Russie : appui au Programme d'action national pour la protection du milieu marin de l'Arctique ». Le projet est conduit par le Fonds Batani de l'Association russe des peuples autochtones du Nord.

²³ <http://www.manystrongvoices.org/documents.html>.

²⁴ <http://www.grida.no/ecora/>.

54. Ce projet expérimental vise à établir de nouveaux mécanismes efficaces tendant à créer un équilibre entre les intérêts des peuples autochtones et l'industrie dans le Nord russe. Il sera exécuté dans trois régions modèles : l'Okrug autonome de Yamal Nenets, l'Okrug autonome de Nenets et la république des Sakha (Iakoutie). Les modèles mis en œuvre permettront de se pencher sur les modalités de protection des besoins et des droits des peuples autochtones face au développement industriel dans ces régions. Ils permettront également de créer des contacts entre les divers acteurs concernés et le Gouvernement et de déterminer un modèle de planification tenant compte des besoins de toutes les parties.

55. Dans ce projet, GRID/PNUE-Arendal est chargé de faire de la recherche et d'élaborer un ensemble d'études de cas sur la participation des peuples autochtones à la gestion en Alaska, au Canada et en Scandinavie. Les études de cas, qui devraient être achevées en janvier 2008, puis traduites en russe, apporteront des renseignements utiles pour le projet.

56. GRID/PNUE-Arendal a édité, produit et diffusé le 5 juin 2007 l'étude sur l'avenir des glaces et des neiges de la planète intitulée *Outlook for Ice and Snow*. Les coauteurs ont été priés de travailler sur le thème des conséquences et problèmes affectant les peuples autochtones. Ce thème a été présenté dans plusieurs chapitres de l'étude. Un représentant des peuples autochtones de l'Arctique, membre du comité directeur du projet, a supervisé l'étude. Le dernier chapitre intitulé « Perspectives » comprend de brefs textes sur les perspectives des peuples autochtones et communautés locales dans l'Arctique, les petits États insulaires en développement et l'Himalaya²⁵.

VIII. Programmes de renforcement des capacités

57. Le PNUE ne dispose pas de programme spécifique de formation du personnel aux questions autochtones. Il n'est pas exclu qu'à l'avenir ce type de formation soit intégré dans la stratégie du PNUE sur les questions relatives aux peuples autochtones.

IX. Activités concernant les buts, les objectifs et le Programme d'action de la deuxième Décennie internationale des populations autochtones

58. Dans le cadre de l'élaboration actuelle d'une stratégie sur les questions autochtones, le PNUE tiendra compte des aspects et des recommandations pertinents touchant à la mise en œuvre de la deuxième Décennie internationale des populations autochtones. Le PNUE œuvre déjà à renforcer la participation de la société civile dans ses structures organisationnelles et celle de certains grands groupes, y compris les peuples autochtones et leurs communautés.

59. La Division du droit de l'environnement et des conventions du PNUE appuie activement diverses activités et initiatives concernant le rôle des communautés locales et autochtones. S'agissant des discussions menées dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique, la Division apporte un appui aux

²⁵ http://www.unep.org/geo/geo%5Fice/PDF/full_report_LowRes.pdf.

négociations sur l'établissement d'un « régime international régissant l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages découlant de leur exploitation ». Elle suit également de près les activités conduites au titre de l'exécution des programmes de travail touchant à l'application du paragraphe j) de l'article 8 de la Convention, relatif aux connaissances traditionnelles, et donne des avis et apporte sa contribution à cet égard. La Division exécute actuellement, en collaboration avec le Centre d'information sur l'environnement mondial, un projet sur le rôle des communautés dans l'application de la Convention au niveau local au Bangladesh.

60. La Division a lancé, en collaboration avec l'Université des Nations Unies, un projet sur le renforcement des capacités dans la région du Pacifique Sud intitulé « Rôle du droit coutumier et des pratiques coutumières en matière d'accès aux ressources génétiques et de partage des avantages découlant de leur exploitation et savoirs traditionnels ». Le projet a permis aux divers acteurs concernés d'établir un dialogue et d'échanger des connaissances et des données d'expérience sur les savoirs traditionnels et le droit coutumier autochtone en matière de gestion des ressources naturelles.

61. D'une façon générale, les projets conduits par le PNUE dans les régions polaires répondent à nombre de propositions et recommandations en matière d'environnement dans le Plan d'action de la deuxième Décennie internationale des populations autochtones. Les projets présentés ci-dessus abordent les changements climatiques et d'autres facteurs de stress, ainsi que l'adaptation aux effets environnementaux et sociaux des changements climatiques et leur gestion.

62. Les projets du PNUE sur les savoirs autochtones dans la gestion des catastrophes dans la Russie arctique et dans les pays africains donnent suite au paragraphe 64 du plan d'action concernant l'élaboration et l'exécution de programmes et de projets de gestion des catastrophes naturelles aux niveaux national et communautaire avec la participation significative des peuples autochtones.

63. Ce projet, conduit par la Division de la mise en œuvre des politiques environnementales du PNUE et exécuté par l'Association russe des peuples autochtones du Nord et le Centre polaire principal du PNUE, établi à Arendal (Norvège), s'appuie sur des entretiens structurés avec les éleveurs de rennes, les chasseurs, les pêcheurs et les cueilleurs dans les régions de Nenets et de Kamchatka de la Russie arctique. Des informations ont été recueillies sur les blizzards, les brouillards épais, les inondations, les tremblements de terre, les volcans et les tsunamis. Le Centre polaire principal du PNUE a effectué l'analyse des résultats, établi une base de données et mis en place un site Web. Il a également aidé l'Association à élaborer le rapport du projet²⁶.

64. Le projet Arctique est lié à un projet sur les savoirs autochtones dans la gestion des catastrophes en Afrique²⁷.

²⁶ <http://www.raipon.org/ikdm/>.

²⁷ <http://www.unep.org/ik>.

X. Informations et suggestions concernant le thème spécial de la prochaine session de l'Instance permanente

65. Dans les prochaines années, l'ONU et le PNUE mettront l'accent sur les questions relatives au réchauffement et aux changements climatiques. Le PNUE recommande d'étendre l'examen du thème des changements climatiques à la prochaine session en mettant l'accent sur la question de l'adaptation.

66. On citera un autre thème supplémentaire important : les peuples autochtones et leurs communautés dans les situations de préconflit et d'après conflit.
